

**Rapport de la COFIN sur le préavis N° 10 / 2011
concernant un crédit d'étude complémentaire pour
le projet de rénovation de l'annexe de l'Auberge
communale et la réalisation d'une crèche-garderie**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La COFIN, composée de Madame Ch. Perrenoud et de Messieurs K. Olejak, M. Metzler, E. Rochat et A. Vionnet président rapporteur, s'est réunie le lundi 18 avril 2011 à la Maison de Commune. Messieurs C. Herrero et L. Pescante se sont excusés pour des raisons professionnelles.

Etaient présents M. A. Bovay, Municipal des Finances et M. G. Gygli Municipal délégué en charge du dossier. Ils ont répondu avec clarté et compétence à nos questions.

Monsieur Gygli nous a présenté le préavis qui, depuis 2007, a évolué selon les demandes de la direction de la crèche qui figurent dans le rapport de la commission ad hoc. Nous n'y reviendrons pas.

Les membres de la COFIN se sont concentrés sur la différence des coûts de 2007 à aujourd'hui. En effet, le 10 avril 2008 l'étude complémentaire confirmait la faisabilité d'un projet de crèche-garderie de 22 places pour un montant estimé, hors taxes, de CHF 1'960'000.--.

Le total estimatif qui nous est présenté aujourd'hui se monte à CHF 2'947'000.-- hors taxes, soit environ 3'200'000.-- TVA comprise. Il correspond à CHF 4271.-- le m2 pour 690m2 utilisables mais ne comprend ni les aménagements extérieurs, ni les aménagements spéciaux, ni le mobilier. Le projet passe de 22 à 44 places, permettant ainsi l'accueil d'une centaine d'enfants et offre 15m2 par place, ce qui est généreux.

Selon divers renseignements pris auprès d'autres communes ayant réalisé des crèches il s'avère très difficile d'avoir des chiffres comparables. Cependant une étude de faisabilité a été demandée en 2007 par la Commune de Lucens, pour 22 places, 5bébés, 7 trotteurs et 10 grands. Le budget annuel s'élève à CHF 568'200.-- et respecte les normes de base cantonales.

Total des coûts de personnel	CHF	418'605.00
Total des charges d'exploitation	CHF	119'561.00
Total des charges d'investissement	CHF	<u>30'000.00</u>
Total des coûts	CHF	568'166.00
Soit coût d'une place	CHF	25'826.00

La COFIN a donc demandé à la Municipalité le montant des frais de fonctionnement de la crèche actuelle. Malheureusement ce document n'a jamais été fourni par la directrice. Le montant s'élèverait à plus de 42'000.-- par place soit 160 % du coût de Lucens.

Quant à l'investissement, il s'élève à CHF 66'977.-- par place et se situe dans les normes usuelles. Madame Zurbuchen démontre en effet dans son rapport que la création d'une place de crèche coûte entre 60'000.-- 75'000.--.

Les membres de la commission ont également demandé à M. Gygli si un plan B était prévu pour le cas où le préavis ne serait pas accepté par le Conseil communal. Monsieur le Municipal nous a répondu qu'en 2008 il n'y avait pas de solution alternative mais que les vestiaires du F.C. St-Légier, aujourd'hui libérés, offrent d'intéressantes perspectives.

Monsieur le Municipal Gygli ne veut pas s'opposer par principe aux avis des utilisatrices mais après toutes les études effectuées et par honnêteté intellectuelle, il souhaite défendre ce préavis, estimant que la Municipalité a témoigné d'esprit d'ouverture et de concertation et qu'elle est loin d'être seule responsable des retards de réalisation de cette crèche-garderie.

Les crèches sont rentables pour la collectivité et c'est leur pénurie qui coûte ! Elles sont source de bénéfices et leur absence représente un manque à gagner pour la collectivité. Le cas échéant, un partenariat commune / entreprises permet de créer un plus grand nombre de places pour un budget équivalent et plus de 80% des entreprises sont favorables à un financement mixte (collectivités, parents et/ou entreprises) des crèches.

Conclusions.

Considérant

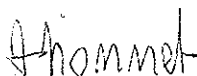
- que le coût global prévisible ne laisse plus prévoir d'économie par rapport à la création d'un bâtiment neuf
- que la demande de crédit complémentaire du présent préavis implique le choix définitif de l'annexe de l'auberge comme site de la future crèche-garderie
- que de multiples voix s'élèvent, y compris dans la commission ad hoc, contre le choix de ce site et qu'un maintien générerait encore plus de retard.. et de coûts !
- que les coûts de fonctionnement actuels sont déjà très élevés et que le budget de fonctionnement dans la nouvelle structure n'a pas été remis en temps utile

les membres présents de la COFIN refusent le préavis 10/2011 et demandent à la Municipalité de présenter rapidement au Conseil communal un nouveau préavis pour la création d'une crèche-garderie de capacité suffisante en un lieu plus approprié. Ce préavis comprendra impérativement une étude des coûts de fonctionnement. Sachant que les salaires du personnel représentent environ 80% de ce budget, que les prescriptions cantonales sont strictes en matière de qualifications, les coûts doivent être comparables à ceux d'autres crèches en situation équivalente. Le cas échéant, la convention collective de travail devra être renégociée pour harmonisation avec les règles généralement admises.

Au vu de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, recommande au Conseil communal de refuser les conclusions du préavis N° 10 / 2011, à savoir :

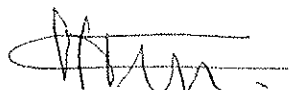
- ⇒ Autoriser la Municipalité à poursuivre les études relatives à la rénovation de l'annexe de l'auberge communale et la création d'une crèche-garderie ;
- ⇒ Octroyer un crédit d'étude complémentaire de CHF 150'000.- (cent cinquante mille), TTC ;
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ Amortir cette dépense via les exercices courants sur le compte 352.10.3185.

Le président rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Klaus Olejak